

TRANSPORT DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP CERTIFICAT MÉDICAL

À établir pour les élèves ou étudiants en situation de handicap qui ne peuvent utiliser, seuls, les transports en commun, pour se rendre à leur établissement scolaire, en raison de la gravité de leur handicap.

Le présent certificat médical est établi en vue d'évaluer la gravité du handicap de votre patient, élève ou étudiant, et de juger de sa capacité à prendre les transports en commun, accompagné ou seul.

L'autonomie de votre patient est évaluée par rapport à celle d'un patient du même âge et non déficient.

Pour permettre au médecin des services métropolitains de statuer, vous voudrez bien compléter toutes les rubriques et joindre tout document complémentaire que vous jugerez utile.

Élève/étudiant

NOM – PRÉNOM :

Date de naissance :

Responsable légal de l'élève

NOM- PRÉNOM :

Adresse :

.....

Tél :

DIAGNOSTIC PRINCIPAL

.....
.....
.....
.....
.....

AUTONOMIE DE L'ÉLEVE / ETUDIANT

Votre patient est capable de marcher Oui Non

Votre patient est capable de se repérer dans l'espace Oui Non

Votre patient est capable de communiquer Oui Non

Votre patient peut utiliser les transports en commun :

- avec un accompagnant (famille ou autre) Oui Non

- seul Oui Non

Si vous avez répondu non, pour quel(s) motif(s) médic(al/aux) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

À....., le

Signature et cachet du médecin